

GENEVIÈVE PAQUET

Avocate

327, boul. Curé-Labelle, Suite 104

Laval, Québec, H7P 2P2

Téléphone : 514-972-8275 / Télécopieur : 514-352-6796

Courriel : genevieve.paquet.1@umontreal.ca

Par courriel

Le 23 novembre 2007

Me Véronique Dubois

Secrétaire pour la Régie de l'énergie

800, Place Victoria, bureau 255

Montréal, Québec

H4Z 1A2

Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2008-2009 / R-3644-2007 / Commentaires du GRAME

Chère consœur,

En réponse à la lettre d'Hydro-Québec Distribution, datée du 20 novembre 2007, dans laquelle le Distributeur demande le rejet du rapport déposé par le GRAME intitulé « Le concept de la compartimentation et du reconditionnement des fenêtres », le GRAME émet les commentaires suivants.

D'abord, le rapport déposé par le GRAME sous la pièce C-7-8 est intitulé : « *Rapport sur les programmes du PGEÉ du distributeur : optimisation des bâtiments, concept de la compartimentation et du reconditionnement des fenêtres* ». Les sources de ce rapport proviennent en majorité de sites publiés par le gouvernement et permettent d'expliquer le raisonnement du GRAME concernant ses recommandations à la Régie, à l'égard de la prise en compte de l'optimisation énergétique des bâtiments dans les programmes du PGEÉ du Distributeur.

En ce sens, le GRAME a ciblé le concept de la compartimentation et du reconditionnement des fenêtres en relation avec les ajouts et modifications proposés par le Distributeur dans les programmes du PGEÉ, tel que demandé par la Régie dans sa décision **D-2007-104**, en date du 10 septembre 2007, à la page 7 :

« Le dépôt de rapports de suivi et d'évaluation du PGEÉ par le Distributeur est un sujet pertinent au présent dossier. Le GRAME est cependant invité à cibler son intervention à cet égard de façon à éviter toute redondance. »

Le rapport déposé par le GRAME comporte une analyse ciblée de l'optimisation des bâtiments dans le cadre des programmes du PGEÉ.

Le GRAME soutient qu'il peut déposer cette preuve, l'analyste Nicole Moreau ayant rédigé ce rapport a une maîtrise en sciences de l'environnement de même qu'un baccalauréat en administration. Elle a deux ans d'expérience comme analyste externe pour le GRAME et elle a participé aux dossiers R-3610-2006 et R-3684-2005 à ce titre et elle a participé à la revue des programmes du PGEÉ dans ces dossiers. Elle est par conséquent habilitée à procéder à des recherches ciblées et à une analyse visant à recommander des améliorations aux programmes du PGEÉ.

Cependant, Mme Moreau n'a pas émis d'opinion et ne s'est pas positionnée sur certaines questions demeurant en suspens, comme la méthode d'évaluation des gains énergétiques et les méthodes d'évaluation de la subvention, ces sujets nécessitant une expertise plus poussée dans ce domaine :

« Une fois l'idée admise du bienfait d'introduire les travaux d'étanchéité et de compartimentation, plusieurs questions restent en suspens :

(...)

3. Comment évaluer le gain énergétique : sur la base d'un bâtiment modèle ou sur la base d'une méthode de calcul reconnue ou sur une combinaison des deux ;

4. Comment évaluer la subvention : sur la base du coût évité, sur la base d'un pourcentage des coûts, sur la base d'un pourcentage de coût évité par le Distributeur ? »

Référence : GRAME, pièce C-7-8, p.33

Enfin, le GRAME s'interroge sur les motivations du Distributeur quant à sa demande de rejet de cette preuve du GRAME. En effet, les recommandations du GRAME pourraient permettre, si elles étaient mises en places, une réduction des coûts de certains programmes et l'optimisation des gains en efficacité énergétique du PGEÉ.

Le rapport présenté par le GRAME est pertinent à la présente cause tarifaire, il aborde un concept pouvant permettre d'éclairer la Régie dans sa décision d'approuver les budgets et les programmes du plan global en efficacité énergétique.

En résumé, le rapport d'analyse préparé par Mme Nicole Moreau est utile et pertinent et, de ce fait, le GRAME est en droit de déposer et d'administrer cette preuve au bénéfice de la Régie. Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Me Dubois, l'expression de mes sincères salutations.

Geneviève Paquet
Pour le Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)

cc. Me Éric Fraser
cc.Les intervenants